



Groupe de travail « Médecine de prévention » du 15 mai 2024

COMPTE-RENDU

Paris, le 15 mai 2024

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur, Franck Garrigues, Jean-Loup Giron, et Martine Harnichard.

Cette réunion faite suite au constat de carence en médecins du travail et suivi des agents au niveau central (Paris et Auzeville), mais également aux niveaux régional et central.

En première partie, il y a eu une présentation du rapport CGAAER, périmètre ATE. Ce rapport n'est pas publié officiellement par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (MIOM). Cette mission date de 2021 et n'a été présentée que récemment à la FSSSCT des DDI. Elle avait un champ élargi de l'ATE qui couvrait 212 314 agents (y compris la police nationale). Les agents MASA concernés par cette étude sont les agents exerçant en DDI. Le constat de cette mission est sans appel et met en avant un déficit d'attractivité de la médecine du travail, le tarissement du flux des médecins étrangers (non pris en compte par les projections d'avenir) et un parcours formation long pour les médecins collaborateurs. La pénurie de médecins du travail ne va pas aller en s'améliorant ces prochaines années, une amélioration n'est prévue qu'à partir de 2031. La couverture de la médecine de prévention est inégale et morcelée. Le rapport préconise le développement de la pluridisciplinarité et la pratique de la médecine à distance à améliorer.

Les recommandations de la mission sont :

- De mutualiser au niveau départemental la médecine de prévention et les médecins contractuels exerçant en régie pour les entités régionalisées des ministères de l'ATE et en faire une mission confiée au SGCD.
- De doter les services en régie mutualisée d'une équipe pluridisciplinaire de 3,5/4 ETP pour des portefeuilles de 2 500 agents/médecin.
- De budgéter les BOP régionaux du programme 354 des plafonds d'emploi et de masse salariale suffisants pour faire fonctionner les services en régie mutualisée.
- De revaloriser la médecine du travail dans les études de médecine.
- D'aménager le cursus des collaborateurs médecins.
- De veiller à sanctuariser les moyens, dans un contexte déconcentration de la stratégie RH.

L'UNSA rejoint le constat du rapport sur la disparité de la médecine de prévention au niveau territorial. Elle est très réservée sur la question de la mutualisation des médecins du travail qui n'est pas adaptée aux spécificités de certaines missions et métiers du MASA (abattoirs, SIVEP...). Par contre, elle est favorable à amplifier la création d'équipes pluridisciplinaires formées aux différents métiers.



L'UNSA renouvelle la priorité d'un suivi des agents (15 % des agents sont sans médecin du travail) ; la prévention doit rester notre objectif prioritaire. Il est nécessaire que ce rapport ait des suites concrètes et ne reste pas un énième rapport sans conséquence.

Afin de faciliter la prévention, l'UNSA demande que le recours à des infirmiers santé au travail soit accentué.

En deuxième partie, le MASA a fait un focus spécifique sur le ministère et l'ensemble de ses composantes.

L'étude MASA sur la situation au ministère date de janvier 2022. Elle a été actualisée mais les chiffres sont à prendre avec relativité car les données sont très rapidement fluctuantes.

La pénurie de médecins du travail est bien réelle ; en 2022, 18 % des structures (DRAAF, DAAF, DDI et enseignement hors enseignement supérieur) étaient sans solution, soit environ 400 structures.

Hélas, même pour les services couverts par une médecine du travail, tous les agents ne bénéficient pas d'une visite médicale régulière.

Pour aider les services et les structures, le MASA a fourni un kit juridique sur les évolutions réglementaires qui ont été réalisées depuis quelques années (médecin du travail, place plus grande des infirmiers en santé au travail, téléconsultations, mutualisation de la médecine du travail, rémunérations...).

Il travaille en étroite collaboration avec la MSA et un avenant à la convention cadre pluriannuelle (2021-2023) a été signé. L'actualisation de l'arrêté est en cours de discussion avec ce partenaire.

Il informe de la mise en place et du renforcement d'une dynamique réseaux au niveau des DRAAF.

L'administration annonce la création d'une nouvelle enquête sur le sujet de la médecine de prévention pour 2024.

Le Ministère communique le renouvellement des conventions sur la médecine de prévention avec le MEFSIN et le MTECT sur 6 départements (DDPP Haute-Garonne, DDETSP Ardèche, DDPP Haute-Savoie, DDPP Seine et Marne, DDTM Aude et DDTET DDETSP Lot).

Trouver des solutions peut prendre plusieurs mois car la situation est extrêmement difficile. Malheureusement, c'est le premier service qui est réactif qui parvient à obtenir un médecin pour ces agents. Le MASA se met en situation de réagir quasiment en temps réel.

Focus administration centrale :

La procédure de marché public lancée en 2022 a été infructueuse.

A ce stade, une Task Force avec suivi hebdomadaire pour permettre une solution opérationnelle concernant le site de Varenne est en cours et trouver, à l'aide du réseau, des solutions durables pour les différents sites parisiens.

Une solution pour Auzeville en septembre 2024 avec 3 jours par mois a été trouvée.

Pour l'UNSA, le suivi des agents ne peut pas être obsolète. De plus, certains agents ont des situations particulières qui demandent un suivi régulier et qui ne peut être effectué en option selon qu'un médecin du travail est présent ou non.

L'UNSA sera attentive aux suites qui seront données, suite au rapport CGAER sur la médecine de prévention dans le cadre de l'ATE et à son appropriation pour l'ensemble des agents de la sphère MASA